



**BULLETIN D'INSCRIPTION
STAGE « CARNET DE VOYAGE
CAP-VERT (Sao Vicente) »
Dessin, croquis et aquarelle
25 – 29 janvier 2027
L'Atelier de la Salamandre**

NOM :
Prénom :
Adresse :

Téléphone (portable de préférence) :

Email :

Nom et coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence :

Tarif : 530 euros

Ce prix comprend :	Ce prix ne comprend pas :
- Le stage Carnet de voyage au Cap-Vert (Sao Vicente) du lundi 25 janvier 2027 (10h00) au vendredi 29 janvier 2027 (fin d'après-midi). - L'accompagnement de Delphine. - Les supports de stage.	- Les vols AR et transports sur place. - Les pourboires. - L'hébergement et les frais de repas. - Les frais et dépenses personnels. - Le matériel de dessin.

Le lieu de rendez-vous, la liste de matériel et le support de stage sont envoyés par mail 1 mois avant le début du stage.

Modalités de règlement :

- 371 euros à l'inscription payables par carte bancaire ou par virement.
- 159 euros au 12 décembre 2026, payables par virement bancaire.

Une option est posée pendant 3 jours à partir de l'inscription sur atelier-salamandre.fr et sera levée en l'absence de règlement dans ce délai (si option de paiement par virement), sans relance de la part de l'Atelier de la Salamandre.

Le client reconnaît avoir été pleinement informé des conditions générales de vente de l'Atelier de la Salamandre et accepte notamment les termes suivants : En cas d'annulation de la prestation pédagogique afférente au stage Carnet de voyage animé par Delphine Priollaud-Stoclet, à la suite d'un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant Delphine Priollaud-Stoclet ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), l'Atelier de la Salamandre s'engage à rembourser au client l'intégralité du montant de la prestation pédagogique.

Remarque : le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations de voyage parallèlement acquises.

En cochant cette case vous acceptez les CGV ☐

Fait à _____ le _____
Signature

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Delphine Priollaud-Stoclet (mail uniquement) : delphine@atelier-salamandre.fr

Les informations recueillies par l'Atelier de la Salamandre et portées sur ce formulaire sont obligatoires, sauf celles suivies d'une * qui sont facultatives. Elles sont conservées pendant 3 ans sous format papier.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, adressez-vous à l'Atelier de la Salamandre. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

RIB Atelier de la Salamandre

Titulaire : El Mme Priollaud-Stoclet Delphine

Iban : FR76 3000 3041 2000 0203 1496 061

BIC-Adresse SWIFT : SOGEFRPP

Membre d'une association agréée pour le règlement des honoraires par chèque

L'Atelier de la Salamandre, 10 rue Latérale au viaduc – 94170 Le Perreux sur Marne

Siret n°420 304 826 00076-APE 8552Z - Enregistré à la DIRECCTE sous le n°11770404677

Tél. 06 64 28 14 97 Email : delphine@atelier-salamandre.fr

LA CHARTE DU STAGIAIRE

Stages Carnet de voyage / Urban Sketching

Atelier de la salamandre

Un stage carnet de voyage constitue souvent pour les participants une expérience exceptionnelle. Pour que vous profitiez au maximum de votre voyage, je vous recommande de prendre en considération les points suivants :

1. Je suis en pleine forme

Ce type de voyage n'est pas reposant : vous devrez donc être en bonne forme physique ou capable de gérer votre fatigue. Nous sommes susceptibles de nous lever tôt, de nous coucher tard, de ne pas manger toujours à des horaires habituels, de marcher un peu en portant nos affaires de dessin (même s'il n'est pas question de randonnée sportive).

2. L'union fait la force mais...

Il s'agit d'un voyage de groupe, impliquant donc un certain nombre de règles, de contraintes et de concessions.

Vous devez être ponctuel, capable de vous adapter à un rythme qui n'est pas forcément le vôtre, accepter de « jouer le jeu » des activités proposées même si à première vue cela ne vous inspire pas. C'est essentiel pour créer une belle et bonne dynamique de groupe.

3. L'enfer, c'est les autres ?

Si vous avez de grands besoins d'indépendance, si vous ronflez beaucoup (ou si vous ne supportez pas l'idée de mettre des boules Quies si nécessaire), si vous êtes insomniaque, alors prenez une chambre single :-)

4. Je vise le bon objectif

Je vous propose un stage « Carnet de voyage / Urban Sketching » pour vous donner les clés d'une observation active et dynamique en utilisant des techniques graphiques nomades, non un stage de « Dessin et/ou Aquarelle ».

Le concept : se promener, découvrir, s'imprégner et dessiner de manière spontanée dans l'instant présent. Le tempo sera forcément relativement rapide car on ne s'installe pas pour faire un joli dessin, mais on croque dans l'énergie et sur le vif (en moyenne, un croquis dure entre 15 et 45 minutes, selon les sujets et les circonstances).

Je serai toujours là pour vous aider et vous accompagner, mais jamais je ne ferai à votre place ni déciderai à votre place : à vous de (vous) poser des questions, de trouver vos propres solutions, d'expérimenter, de prendre des risques graphiques, de changer vos habitudes, de mettre en œuvre les astuces dispensées lors des cours thématiques ou des démos.

Dessiner in situ, a fortiori quand on est débutant, implique d'accepter de se tromper, de ne pas y arriver, de faire « moche », de ne pas finir un croquis, de rester sur sa faim...

5. Je joue avec les situations, je m'amuse, je ne me prends pas la tête

Ce type de voyage implique de votre part une certaine dose d'autonomie, de l'ouverture et de la curiosité, une capacité à vous concentrer, à couper votre téléphone quand vous dessinez, à prendre du recul et de la distance et le plus important : de la légèreté et de l'humour !

Conditions générales de vente / Atelier de la Salamandre **Stage Carnet de voyage, dessin, croquis, aquarelle**

Article 1 – Identification du professionnel

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont proposées par :

Atelier de la Salamandre – Delphine Priollaud-Stoclet

Entreprise individuelle

10 rue Latérale au viaduc – 94170 – Le Perreux-sur-Marne

SIRET : 42030482600076

Email : delphine@atelier-salamandre.fr

Téléphone : 06 64 28 14 97

L'Atelier de la Salamandre propose des prestations pédagogiques d'enseignement artistique sous forme de stages de dessin, aquarelle et croquis sur le motif.

Article 2 – Objet

Les présentes CGV régissent les conditions d'inscription et de participation aux stages artistiques proposés par l'Atelier de la Salamandre.

Ces stages consistent exclusivement en une prestation pédagogique artistique.

Article 3 – Nature des prestations

Les stages comprennent :

- L'enseignement du dessin, croquis et aquarelle ;
- L'encadrement pédagogique par un professeur expérimenté ;
- La remise éventuelle de supports pédagogiques.

Les stages se déroulent généralement sur des séances de 3 à 6 heures par jour.

Les horaires et lieux de pratique peuvent être modifiés en fonction :

- des conditions météorologiques ;
- d'aléas logistiques ;
- d'impératifs pédagogiques.

Le matériel artistique n'est pas inclus sauf mention contraire.

Pour les stages d'une durée supérieure à 2 jours, un support pédagogique est transmis au participant au plus tard 30 jours avant le stage. Ce délai est ramené à 7 jours pour les stages plus courts.

Article 4 – Indépendance des prestations touristiques

L'Atelier de la Salamandre propose exclusivement une prestation pédagogique artistique.

Les transports, hébergements, restaurations et toutes prestations touristiques sont réservés directement par les participants auprès des prestataires de leur choix.

Ces prestations ne sont ni vendues, ni organisées, ni facturées par l'Atelier de la Salamandre.

Les suggestions éventuellement communiquées aux participants le sont uniquement à titre informatif et ne constituent pas une prestation touristique ni un forfait de voyage au sens du Code du tourisme.

Chaque participant contracte directement avec les prestataires concernés et en assume seul la responsabilité.

Si le client souscrit à des prestations annexes avant la confirmation du stage, le client ne saurait exiger de l'Atelier de la Salamandre un quelconque dédommagement en cas d'annulation du stage pour toute raison que ce soit.

Après confirmation du stage : en cas d'annulation de la prestation pédagogique afférente au stage Carnet de voyage animé par Delphine Priollaud-Stoclet, à la suite d'un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant Delphine Priollaud-Stoclet ou d'un membre de sa famille proche, le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations de voyage parallèlement acquises. Si le client préfère renoncer à celles-ci, les prestataires appliqueront alors leurs conditions d'annulation.

Article 5 – Inscription

L'inscription devient définitive à réception :

- du bulletin d'inscription complété et signé ;
- du paiement d'un acompte représentant 70 % du montant du stage.

Le solde est exigible au plus tard 45 jours avant le début du stage.

À défaut de paiement du solde dans ce délai, l'inscription pourra être annulée sans remboursement de l'acompte.

Les modalités particulières de règlement peuvent varier selon les stages et sont précisées sur le bulletin d'inscription.

Article 6 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, les prestations de loisirs fournies à une date déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation.

En conséquence, aucune demande de rétractation ne pourra être acceptée après validation de l'inscription.

Article 7 – Conditions physiques et responsabilités du participant

Le participant déclare être apte à suivre un stage artistique en extérieur incluant :

- marche ;
- station debout prolongée ;
- exposition aux conditions climatiques.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité et d'organisation communiquées pendant le stage.

Chaque participant demeure responsable de sa couverture personnelle en matière de responsabilité civile, d'assurance voyage, d'assistance, de rapatriement et d'assurance annulation. L'Atelier de la Salamandre recommande vivement la souscription d'une assurance couvrant ces risques.

Article 8 – Annulation par le participant

Membre d'une association agréée pour le règlement des honoraires par chèque

L'Atelier de la Salamandre, 10 rue Latérale au viaduc – 94170 Le Perreux sur Marne

Siret n°420 304 826 00076-APE 8552Z - Enregistré à la DIRECCTE sous le n°11770404677

Tél. 06 64 28 14 97 Email : delphine@atelier-salamandre.fr

En cas d'annulation par le participant :

- À plus de 45 jours du début du stage : l'acompte reste acquis à l'organisateur.
- À moins de 45 jours du début du stage : la totalité du montant du stage est due.

Ces sommes constituent une indemnité forfaitaire correspondant au préjudice subi.

Article 9 – Annulation par l'Atelier de la Salamandre

L'Atelier de la Salamandre se réserve le droit d'annuler un stage en cas :

- d'effectif insuffisant, d'empêchement majeur de l'intervenant, de circonstances exceptionnelles.

Dans ce cas, les sommes versées au titre de la prestation pédagogique seront intégralement remboursées sans autre indemnité.

Article 10 – Force majeure

En cas d'évènement indépendant de la volonté de l'organisateur empêchant la tenue du stage (catastrophe naturelle, pandémie, conflit, décision administrative, troubles politiques, etc.), le stage pourra être annulé ou reporté. Les sommes versées seront remboursées ou pourront faire l'objet, avec l'accord du participant, d'un avoir valable 12 mois.

Article 11 – Conditions météorologiques

Les stages étant majoritairement réalisés en extérieur, les participants reconnaissent que leur déroulement dépend des conditions météorologiques, lesquelles constituent un aléa inhérent à ce type d'activité.

L'Atelier de la Salamandre pourra modifier le programme, adapter les lieux de pratique ou interrompre temporairement le stage si les conditions météorologiques rendent la pratique impossible ou dangereuse.

En cas d'interruption définitive du stage pour raison météorologique, un avoir valable sur un autre stage Carnet de voyage sera proposé au prorata des prestations pédagogiques non réalisées, déduction faite d'un forfait de 50 euros correspondant aux frais d'organisation et aux supports pédagogiques.

Cet avoir est valable pendant une durée de 12 mois à compter de sa date d'émission.

Article 12 – Modification du lieu du stage

L'organisateur peut modifier le lieu du stage pour un site offrant des conditions pédagogiques équivalentes si des circonstances extérieures l'exigent.

Le participant pourra accepter cette modification ou demander le remboursement des sommes versées.

Article 13 – Responsabilité de l'organisateur

L'Atelier de la Salamandre est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas :

- d'accident résultant du non-respect des consignes ;
- de comportement imprudent du participant ;
- de perte ou vol d'effets personnels ;
- d'incidents liés aux prestations touristiques réservées par le participant.

Article 14 – Données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le participant dispose d'un droit d'accès, rectification, suppression et opposition concernant ses données personnelles.

Toute demande peut être adressée à l'Atelier de la Salamandre : delphine@atelier-salamandre.fr

Article 15 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis aux participants demeurent la propriété exclusive de l'Atelier de la Salamandre. Ils ne peuvent être reproduits, diffusés ou exploités sans autorisation écrite préalable.

Article 16 – Médiation des litiges

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Après démarche préalable écrite auprès de l'Atelier de la Salamandre restée sans réponse satisfaisante, le client peut saisir : CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

49 rue de Ponthieu

75008 PARIS

Téléphone : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Email : litiges@cm2c.net

Article 17 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.